



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Fondation de la **Piscine** du Landeron

**Cherche pour la saison 2019
UNE CAISSIERE A TEMPS PARTIEL**
Du 11 mai au 8 septembre 2019

Rens : 079 644 00 85

Envois de vos documents

Par courriel : yfr@bluewin.ch

ou Piscine du Landeron

Case postale 123 / 2525 Le Landeron

**** Modification de la demande
de permis de construire
publiée le 31 août 2018 ****
**«Les oppositions déposées
lors de la première publication
demeurent valables»**

Requérante : Famille Jean-Pierre Graber, Chemin des Celliers 41, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Rotilio Ingénierie SA, Ch. du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Emplacement : parcelle no 1013, sise au lieu-dit "Ch. des Celliers 41", commune de La Neuveville.

Projet initial : transformation et agrandissement du bâtiment : démolition du toit existant et surélévation d'un étage avec attique pour créer un nouveau logement, aménagement d'une terrasse sur garage existant, aménagement d'une terrasse et d'un balcon en façade Sud, création d'un couvert en façade Nord (entrée de la maison), aménagement d'une place de stationnement extérieure, pose de panneaux solaires sur le toit, réalisation de forages et pose d'une PAC par sondes géothermiques.

Modifications du projet : suppression de l'aménagement d'une terrasse sur le garage existant, aménagement d'une cage d'escalier fermé en façade Nord du bâtiment (décrochement) et modification de l'orientation, du volume et de la couleur de l'attique en crépis blanc.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Zone de protection : objet IFP 1001 "Rive gauche du Lac de Biemme".

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 février 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES PLANS DE ROUTES CANTONALES

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1322, La Neuveville - Lamboing
Commune : La Neuveville

Projet : 20192 / Nouvelle construction - Protection contre les chutes de pierre: La Neuveville, Route du Château

Dérogations : - Dérogation pour les petites constructions et installations non forestières (art. 14, al. 2 OFo)
- Interventions dans les haies et les bosquets (art. 18 LPN, art. 27, al. 2 de la loi sur la protection de la nature)

Objets/zones protégés : Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), IFP n° 1001. Linkes Bielerseeufer, Périmètre de protection du Schlossberg.

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres titulaires de droits réels qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicoopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale La Neuveville, Services techniques, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Durée de mise à l'enquête : 6 février au 8 mars 2019

Piquetage : Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain :

Implantation sur le rocher du périmètre des 2 filets projetés. Au besoin, le bureau Geotest SA (tél. 031 910 01 59) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 1^{er} février 2019

Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 10 février 2019 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»?

VOTATIONS CANTONALES

1. Acceptez-vous la modification de la loi cantonale sur l'énergie ?

2. Acceptez-vous la loi sur la police ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 10 février 2019 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 10 février 2019 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, **les cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALES DU 10 FÉVRIER 2019

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Danny GONTIER STANCA

Vice-président : M. Jean Marcel HAEBERLI

Membres

Mmes
EL YAZIDI Nathalie
GERBER Murielle
GIOIA Giuseppina
GROS Isabelle

MM.

FROMAIGAT Alain
GROSSENBACHER Lionel
GROSVERNIER Joël
HONSBERGER Nicolas
HOTI MARINI Valon
HUTMACHER Pierre

Le stress
vous submerge ?

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel: **143**
La Main Tendue

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
MISE AU CONCOURS**

Pour l'école à journée continue Signol'air, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un(e) stagiaire dans le domaine ASE

Ce stage doit permettre d'accéder à une formation d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) ou de valider l'entrée dans une école supérieure dans le domaine social.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée de la formation : 39 semaines

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au mercredi 20 février 2019 au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. R. Fischer, Directeur de l'école à journée continue par téléphone au numéro 032 751 24 85.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

**ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)**

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 ainsi que ceux nés entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014 qui ont reporté la 1^{ère} année commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2019.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 d'ici le 8 février.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

La Direction

**AVIS DE TRAVAUX
COUPURE DE COURANT**

Secteur : Chemin des Celliers – Ruveau Sud

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Suite à la décision du Conseil Général du 13.06.2018 de renforcer les infrastructures de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia du quartier des Celliers, nos services appuyés par un prestataire privé vont effectuer le remplacement des infrastructures techniques.

Pour permettre leur réalisation plusieurs coupures de courant seront nécessaires et des perturbations du trafic sont à prévoir.

Ces travaux sont planifiés du :

lundi 28 janvier au vendredi 15 mars 2019

Les abonnés concernés seront informés. Nous prions les usagers de ce secteur de respecter la signalisation de chantier.

N'hésitez pas à vous adresser à nos services au 032 752 10 10 pour toute éventuelle question. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Votre team du service de l'équipement

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 61

**Nouvelles de l'administration****Assainissement du Fonds
pour l'alimentation en eau**

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire approuve l'assainissement du Fonds pour l'alimentation en eau. Elle est par ailleurs favorable à une adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2018-2021.

La commission a débattu des dossiers en vue de la session de mars. Elle a étudié plus particulièrement la modification de la loi sur l'alimentation en eau proposée par le Conseil-exécutif et l'adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2018-2021.

La révision législative vise à redresser financièrement le Fonds pour l'alimentation en eau, auquel recourt le canton pour soutenir les investissements dans les installations d'approvisionnement. Le fonds ne dispose actuellement pas des ressources suffisantes pour verser les subventions prévues par la loi. Les mesures proposées devraient permettre de rééquilibrer recettes et dépenses. La commission est favorable à cet assainissement, qui doit être réalisé dans les quinze ans. Elle entend par ailleurs inscrire dans la nouvelle loi un délai pour présenter les demandes de subvention.

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire est en outre favorable à une adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics pour les années 2018 à 2021, par lequel le Grand Conseil choisit les prestations de transports local et régional qu'il commande. Lors du changement d'horaire de décembre 2019, le réseau du trafic grandes lignes subira des modifications dues à la nouvelle concession : certaines offres de transports régionaux deviendront des offres de transport grandes lignes, et vice-versa. Il est par ailleurs

indiqué de procéder à d'autres aménagements mineurs de l'offre pour tenir compte des nouvelles planifications.

**Mise au concours
de bourses de perfectionnement 2019**

La Commission intercantonale des arts de la scène des cantons de Berne et du Jura (CicaS) veut permettre aux actrices et acteurs culturels de la région d'acquérir de nouvelles connaissances. Elle remet donc au concours, en 2019, plusieurs bourses de perfectionnement de courte durée ouvertes aux métiers des arts de la scène.

Ces bourses concernent des projets de perfectionnement de quelques jours ou semaines. Elles correspondent à la volonté de la CicaS de promouvoir, par une série d'actions et de mesures, les arts de la scène dans l'espace interjurassien et à Bienne tout en leur donnant une meilleure visibilité et davantage de lisibilité. Le stage, l'atelier, la formation ou le perfectionnement doit de préférence se dérouler hors de Suisse. Il peut être existant ou autoproduit avec une personne, un lieu, une compagnie ou autre. Les formations élémentaires sont exclues du concours. Tous les métiers des arts de la scène peuvent prétendre à ces bourses. Chaque bourse est dotée d'une somme maximale de 5000 francs.

Les candidats doivent présenter un projet de perfectionnement personnel et individuel, être âgés de 18 ans au moins et pouvoir justifier d'une pratique et d'une implication dans le domaine des arts de la scène. Ils doivent habiter dans le canton du Jura ou la partie francophone du canton de Berne, ou être en mesure de justifier d'un lien artistique

étroit avec l'un des deux cantons. Les lauréats devront livrer un compte-rendu écrit du voyage dans le mois qui suit la fin du stage.

Les délais de dépôt des dossiers de candidature sont fixés aux 28 février, 31 mai, 31 août et 30 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

**Conseils aux parents
de Pro Juventute**

Pour les parents, en toute circonstance.





Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER 2019

Samedi 9 9.30-11.30h
Lundi 11 9.30-11.30h
Mercredi 13 18.00-19.00h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2019

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2019 :

..... stère quartelage hêtre	à	Fr.	80.00	/ stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	50.00	/ m ³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2019**.

ADMINISTRATION COMMUNALE



VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI

Conscient de la valeur du village de Nods, le Conseil communal de Nods souhaite, avec ses habitants et l'appui du Parc régional Chasseral, amorcer une réflexion sur son avenir et en particulier sur celui des bâtiments aujourd'hui vides ou partiellement vides.

Le Conseil communal et le Parc régional Chasseral vous invitent à une soirée d'informations sur le projet de «Nods, un patrimoine à valoriser»

Le jeudi 21 février 2019
à 19 h 30 à la salle du Battoir

Les points présentés seront :

- Le contenu et les éléments d'un premier inventaire qui sera effectué ce printemps
- Les modalités de participation des propriétaires volontaires

Les résultats de ce projet non contraignant seront présentés lors de la foire du village le 11 mai 2019.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion et avec nos meilleures salutations.

Conseil communal



VOTATIONS DU 10 FÉVRIER 2019 COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence : Stauffer Paul
Membres : Hofer Marc
 Holzer Ursula
 Jeanneret Claude
 Jaccard Jimmy

Membre suppléant :

Secrétaire : Viviane Sunier

CONSEIL COMMUNAL

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Cette année nous enverrons automatiquement la vignette 2019 avec une facture aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette 2019, il suffira de nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Roland Reymond, Route de Lignièrès 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Dominique Favre, architecte HES-REG B, Quartier Latin 13, 1907 Saxon

Projet : Construction d'une villa jumelée à usage de résidence principale sur RF 2530 du ban de Nods, Chemin de Champ Villiers 2, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 01.02.2019

Administration communale

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au téléski de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au 079 624 73 78

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	19.04.2019		Vendredi Saint
Lundi	22.04.2019		Pâques
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (1 ^{er} octobre au 31 mars) 17:00 - 19:00 (1 ^{er} avril au 31 décembre)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



1^{er} trimestre 2019

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

16 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars

L'administration communale



Le département des travaux publics de la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour la rentrée d'août 2019

1 apprenti Agent d'exploitation

(orientation conciergerie ou voirie et espaces verts)

Tu es adroit de tes mains? Tu as le goût du travail en plein air ? Tu recherches un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Ta lettre de motivation
- Le formulaire de candidature dûment complété
- Les copies de tes derniers bulletins scolaires

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo, avec la mention « **Apprentissage agent d'exploitation 2019** » sont à adresser à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

jusqu'au 28 février 2019

Tous les documents, et notamment le formulaire de candidature à remettre impérativement, peuvent être téléchargés sur notre site internet : www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 10 FÉVRIER 2019

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe**. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Président :

M. Manuel Moser

Administration :

Mme Barbara Bourquin

Bureau de vote

Dimanche 10 février 2019 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Jessica Davoli
Mme Karen Decrauzat

Membres suppléant(e)s :

Mme Erika Dubois
Mme Florence Dubois

Bureau de dépouillement

Dimanche 10 février 2019 dès 10h00

Membres :

Mme Nadia Comment
Mme Dulce De Almeida Ramos
Mme Béatrice Deforel
M. Daniel Domeniconi

Membres suppléant(e)s :

Mme Anne Claude Dubois

L'administration communale



VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 10 FÉVRIER 2019 SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations du 10 février 2019, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : MM. Cyril Perrenoud, Thomas Perrenoud et P.-A. Guillaume, Diesse

Auteurs du projet : MM. C. et Th. Perrenoud et P.-A. Guillaume, Route de Lamboing 18, Diesse

Propriétaires fonciers : MM. C. et Th. Perrenoud et P.-A. Guillaume, Diesse

Projet : Rénovation et transformation du bâtiment existant, parcelle no 2252, Route de Lamboing 7, village de Diesse

Zone : Village ancien

Dégagements : Aux art. 33 al. 3, 53 al. 2 RCC et 64 OC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 février au 10 mars 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 8 février 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7,3236 Gampelen

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaire foncier : M. Pascal Schwab, Beausite 3, 2515 Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, parcelle no 2077, Les Morels 3, village de Prêles

Zone : H1

Dégagement : A l'art. 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 février au 10 mars 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 8 février 2019

Secrétariat communal

COMMANDE INTERMÉDIAIRE DE MAZOUT

Les personnes intéressées par une commande groupée **intermédiaire** d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, ou par courriel à lecomte.a@hotmail.com d'ici au **20 février 2019 au plus tard**.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, prénom

Adresse

NPA / Localité

No de tél.

Signature

Date

La livraison est prévue début à mi-mars 2019.

(la commande principale se fera durant l'été)

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient participer à nos rencontres. Il s'agit des hommes nés en 1954 et des femmes nées en 1955.

Pour ce mois de février, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Samuel Embleton de Prêles, illustrateur indépendant, qui vient de faire paraître une bande dessinée sur l'histoire de la 1^{ère} guerre mondiale. Il vous présentera son travail.

La rencontre aura lieu le :

mercredi 20 février 2019 à 15h00, au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Afin de pouvoir organiser cet après-midi au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 15 février 2019 au plus tard**.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de décembre et de janvier.

L'administration communale

Talon d'inscription – Après-midi présentation de Samuel Embleton

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport: NON OUI

A retourner jusqu'au vendredi 15 février 2019 au plus tard
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

FANFARE L'ESPERANCE LAMBOING

Soirée musicale et théâtrale

La fanfare L'Espérance vous invite à venir partager un moment de détente en prenant part à sa soirée musicale, suivie d'une pièce de théâtre intitulée "Les folies du Grand-père" rires assurés...

Samedi vous pourrez poursuivre la soirée en dansant sur les airs de l'orchestre "Les Luusbuebe".

Rendez-vous

au complexe du Cheval-Blanc à Lamboing
les 8 et 9 février 2019 à 20h15

D'avance nous vous remercions de votre soutien

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

Tous à vos agendas ! La traditionnelle foire de printemps aura lieu **le samedi 16 mars 2019** et nous vous attendons nombreux. Le programme définitif sera publié ultérieurement.

Pour les personnes intéressées à tenir un stand durant cette foire, elles peuvent s'inscrire **jusqu'au 23 février 2019** auprès de Mme Priska Joliquin (f.p.joliquin@bluewin.ch).

Le comité



La santé et le social parés pour l'avenir

Une réorientation va bon train au sein de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Elle doit lui permettre de faire face aux défis qui l'attendent, selon Pierre Alain Schnegg. Il s'agit de paver le chemin pour que les générations futures puissent elles aussi profiter des acquis importants dans la santé et le social à un coût supportable. Avec son équipe dirigeante, le conseiller d'État a fait le point sur des dossiers comme la stratégie de la santé, la numérisation, les interventions chirurgicales en mode ambulatoire ou l'aide aux personnes en situation de handicap.

"Nous travaillons sans relâche à la réorientation de la Direction, de manière à pouvoir faire face aux défis qui nous attendent", a affirmé Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) lors de la conférence de presse annuelle. La population doit pouvoir compter sur les acquis essentiels dans le domaine social et de la santé encore dans dix ou vingt ans. Endiguer la hausse des coûts est une nécessité pour continuer à fournir des prestations de qualité économiquement viables. "Il s'agit d'engager les moyens qui nous sont dévolus de manière aussi ciblée que possible", a-t-il poursuivi. Le conseiller d'État compte faire de sa Direction une "organisation apprenante", qui se nourrit des expériences quotidiennes et qui tient compte en permanence des propositions d'amélioration.

Évolution démographique

L'évolution démographique constitue un défi majeur, aux yeux de Pierre Alain Schnegg. D'ici une vingtaine d'année, le canton de Berne comptera quelque 100'000 personnes de plus de 80 ans. Les institutions des domaines de la santé et du social doivent s'y préparer. Pour ce qui est des hôpitaux, le recours à des interventions ambulatoires sera toujours plus marqué. Parmi d'autres tâches cruciales figurent le dossier électronique du patient et la mise en réseau numérique de l'ensemble des fournisseurs de prestations.

État d'avancement de certains projets

Les cadres de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale ont informé de l'état d'avancement de quelques projets.

La stratégie de la santé vise à établir un état des lieux du domaine sanitaire dans le canton de Berne et à cerner les évolutions attendues. Plusieurs éléments de la stratégie ont été définis l'an dernier. La SAP a soumis les résultats au comité de pilotage, qui comprend aussi des partenaires externes tels que des hôpitaux ou des médecins en cabinet privé. La stratégie devra être consolidée avant l'été 2019 pour pouvoir engager le processus politique. Le Grand Conseil devrait en prendre connaissance en septembre 2020.

La numérisation tient un rôle central à la SAP, qui a démarré différents projets l'an dernier et pris les mesures organisationnelles nécessaires. Une application servant à vérifier et à facturer la participation cantonale aux frais d'hospitalisation devrait être introduite dans le courant de cette année. La SAP a participé à son développement sous la conduite du canton de Lucerne. En outre, elle a signé avec le canton de Zurich une déclaration d'intention pour la conception en commun d'un système de saisie électronique des données hospitalières. Au nombre des autres projets, l'élaboration d'un

système de gestion électronique des bons de garde, le développement de la gestion et du décompte électronique des besoins individuels des personnes en situation de handicap et la numérisation des processus de commande et de déclaration.

Virage ambulatoire Six groupes d'interventions chirurgicales sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire uniquement s'ils sont pratiqués en mode ambulatoire depuis le début de l'année. Cette atteinte majeure à la liberté de traitement des hôpitaux risque de susciter un transfert massif vers l'ambulatoire. Pour s'y préparer, la SAP a constitué un groupe de suivi chargé de débattre de cette tendance et de proposer des solutions viables pour tous.

Le plan stratégique en faveur des adultes handicapés permet aux intéressés de choisir librement leur logement (institution ou domicile). Il s'agit par ailleurs d'instaurer un système de financement transparent et souple. La SAP élabore les bases de la législation à partir d'une analyse intermédiaire achevée l'an dernier. Les dispositions légales devraient entrer en vigueur probablement en 2023.

Le programme de dépistage du cancer du sein a repris après neuf mois d'interruption dans la partie germanophone du canton. C'est l'organisation Donna qui a été mandatée pour proposer des mammographies de dépistage aux femmes âgées entre 50 et 74 ans. Dans le Jura bernois, le programme, en place depuis 2008, est assuré par l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE.

Les communes bernoises pourront remettre des bons de garde pour la prise en charge extrafamiliale des enfants à partir d'août 2019. À compter de 2021, seul le système des bons de garde sera maintenu dans le domaine de l'accueil préscolaire, que ce soit dans les garderies ou dans les familles d'accueil. Le canton cofinance ces bons de garde.

Le domaine de l'asile et des réfugiés est en cours de restructuration dans le canton de Berne. La SAP sera responsable de toutes les questions liées à l'aide sociale, tandis que la Direction de la police et des affaires militaires se chargera d'exécuter les décisions de renvoi. Le Grand Conseil devrait adopter cette année les dispositions légales en la matière. L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2020. La SAP veut intégrer plus rapidement dans une formation professionnelle ou sur le marché primaire du travail les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus. Elle entend aussi intensifier la coopération avec les milieux économiques et les bénévoles, améliorer l'hébergement, rendre les coûts plus transparents et sensibiliser au rapport coût-efficacité. L'appel d'offres lancé afin de trouver des partenaires qui assumeront la responsabilité opérationnelle de l'intégration a pris fin. La SAP adjugera le marché ces prochains mois.

Déclaration fiscale entièrement en ligne

À partir de cette année, les contribuables pourront finaliser leur déclaration fiscale dans TaxMe online et télécharger les justificatifs directement au moment de l'établir. Ces simplifications font partie de la stratégie "Plus d'efficacité avec des ressources limitées" arrêtée par l'Intendance des impôts du canton de Berne pour tirer parti des possibilités du

numérique dans la cyberadministration ces prochaines années.

Plus de 650'000 contribuables recevront leur déclaration fiscale 2018 d'ici le 4 février. Les personnes exerçant une activité lucrative dépendante doivent la renvoyer jusqu'au 15 mars, comme de coutume, et les personnes exerçant une activité lucrative indépendante jusqu'au 15 mai. Aucune nouveauté n'est à signaler sur la façon de l'établir, ni sur les intérêts, qu'ils soient rémunérateurs, moratoires ou liés aux paiements anticipés.

Finalisation et envoi électroniques

En revanche, les contribuables qui remplissent leur déclaration fiscale dans TaxMe online peuvent la finaliser en ligne depuis cette année. Il n'est donc plus nécessaire d'envoyer la feuille de déclaration de validation par la poste. Par ailleurs, il est possible de télécharger les justificatifs pendant l'établissement de la déclaration, y compris à l'aide d'un smartphone. Les personnes en possession d'un BE-Login peuvent déjà profiter de ces simplifications. Les autres ont la possibilité de s'enregistrer sur www.taxme.ch en utilisant les données qui se trouvent sur la lettre d'accompagnement de la déclaration.

"Que souhaitez-vous faire ?"

Le site Internet de l'Intendance des impôts a fait peau neuve. La question "Que souhaitez-vous faire ?" permet d'entrée aux contribuables d'accéder aux principales informations et fonctions utiles en matière de fiscalité.

Échange automatique de renseignements

En Suisse, les bases juridiques de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'Intendance des impôts a reçu les premières données de l'Administration fédérale des contributions en décembre 2018. En tout, 92'374 comptes financiers ont été attribués à des contribuables domiciliés dans le canton de Berne. Ces signalements interviennent dans le cadre de la procédure de taxation ordinaire.

En 2018, 3460 dénonciations spontanées ont été enregistrées, contre 4550 en 2017.

L'Intendance des impôts sera présente cette année encore à la foire "Eigenheim Bern" (28 au 31 mars 2019) et au Salon bernois de la formation (6 au 10 septembre 2019).

Règles de circulation routière et règles de signalisation

Le gouvernement cantonal bernois se félicite des modifications que le Conseil fédéral compte apporter aux règles de la circulation routière et de la signalisation afin de fluidifier le trafic et favoriser la mobilité douce. La légalisation du devancement par la droite sur les autoroutes est justifiée selon lui, aussi du point de vue de la sécurité routière, quand bien même il risque d'être difficile de distinguer en pratique le devancement par la droite, autorisé, du dépassement par la droite, interdit. Le Conseil-exécutif émet des réserves concernant l'idée d'autoriser les enfants de moins de douze ans à circuler à vélo sur les trottoirs. Pour lui, il s'agit d'abord de clarifier les questions que soulève cette pratique. Enfin, le gouvernement bernois est opposé à la vente d'alcool sur les aires de service des autoroutes, pour des motifs de sécurité.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 8 février
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
Culte de l'enfance, à 16h30 à la Maison de paroisse
Cycle III à 18h à la maison de paroisse
Samedi 9 février
9h, Maison de paroisse, catéchisme du cycle II, 7^e, 8^e, 9^e,
Dimanche 10 février
10h, Culte à 10h avec sainte Cène
John Ebbutt, pasteur
Marc 5, 1-20 : toute une légion !
Chants : 21-09 ; 47-07 ; 44-08 ; 24-07 ; 45-12
Mercredi 13 février
10h partage biblique et prière à la salle Schwander,
Grand-Rue 13
Jeudi 14 février
14h30, maison de paroisse
Le traditionnel LOTO pour passer un bon moment de jeux!
Bienvenue à tous nos aînés ! Collation
A agender
Dimanche 17 février, culte animé par le chœur orthodoxe
Voskresenije de St Petersburg
La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 10. Februar
18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit Karin
Schneider (Musik), stud. theol. Melanie Schumacher.
Pikettdienst
4. bis 17. Februar: Pfm. Brigitte Affolter
(Tel. 079 439 50 98)
Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 8 février
10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du
conseil. Bienvenue à toutes et tous
Dimanche 10 février
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi 12 février
10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos
Vendredi 15 février
10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du
conseil. Bienvenue à toutes et tous
Dimanche 17 février
10h Messe à l'église paroissiale
Messe en mémoire de l'abbé Edgar Imer
Enfant de La Neuveville, l'abbé Edgar Imer nous a quitté
voici 3 ans. Une messe en sa mémoire sera célébrée le
lundi 18 février 2019, à 18h00, en l'église de La Neuveville.
Cordialement bienvenue à toutes et à tous !
Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du
lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur
rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de
non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !
[www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/
unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville](http://www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville)

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 février
Culte à 10h, Diesse, cène, thème: "Comment mettre à
profit le temps présent ?"
Dimanche 17 février
Culte à 10h, Nods, service de voiture
Service de voiture
Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et
9h45 centre du village de Diesse
Contact
Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouech@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 8 février
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
14h, rencontre avec les aînés à la salle de paroisse
Dimanche 10 février
10h, culte à Diesse,
Transport 9h40 parc de l'église
Vendredis 15 & 22 février
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
Dimanche 17 février
10h, culte à Nods
Dimanche 24 février
10h, culte à Diesse
Contacts
Pasteur : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche
10h Culte avec le pasteur Didier Suter, au cinéma de
La Neuveville
- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos
- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos
- Garderie
Mardi
6h30 à 7h Forum des hommes
Mercredi
9h15 à 11h Au café des dames
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 9 février
9h30 : Partage de la Parole
10h30 : Culte avec le pasteur Jean-Pierre Réchal
12h : Repas en commun avec l'église allemande



PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité,
également pour les mineurs sur rdv.
• grossesse désirée ou imprévue.
• contraception (remise de la "pilule du lendemain")
Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de
Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas
atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du
réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles
Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service
dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert
le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,
mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est
fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :
info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi
de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38
ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : [www.cathberne.ch/organisation/unites-pasto-
rales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville)

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour
les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture
de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,
réouverture début avril). Infos et manifestations sous :
www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril
au 28 octobre 2018.
Visites guidées sur demande. Renseignements :
Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermé. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30
à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois
au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Vendredi	8 février	Les Chum's - folk irlandais
Vendredi	15 février	Singtonic - humour vocal
Samedi	2 mars	Cuche & Barbezat - humour
Dimanche	3 mars à 17h	Cuche & Barbezat - humour
Dimanche	17 mars à 17h	Bertrand Roulet & Jean Sidler
Vendredi	22 mars	Boogie-Woogie Tour
Samedi	23 mars	Boogie-Woogie Show
Samedi	6 avril	L'Horée et Sinamon - électro-pop
Samedi	13 avril	Simon Romang - one man show
Vendredi	26 avril	Tonton Pierrick - rock 60'
Ecole de musique du Jura bernois EMJB - audition des classes de		
Mercredi	janvier à 20h	Luigi Galati - percussions
Dimanche	10 mars à 17h	France Hamel - chant
Vendredi	5 avril à 20h30	Concert par élèves EMJB
Jeudi	23 mai à 19h	Cyprien Rochat - guitare

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,
chemin de la Raisse 3 : les lundis 11, 18 & 25 février, 4 &
11 mars. mosaique.jspace.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch